

Dialogue communautaire à Abomey : sensibilisation sur les droits à la santé et les violences gynécologiques

Un dialogue communautaire a rassemblé plusieurs acteurs ce samedi 2 novembre 2024 à Vidolé, dans la ville d'Abomey. Organisé par le Journal Santé Environnement en partenariat avec Amnesty International Bénin ce dialogue s'inscrit dans le cadre de la campagne pour le droit à la santé. L'objectif principal était de contribuer à l'amélioration du respect du droit à la santé en sensibilisant les différents acteurs sur les mécanismes de recours en cas de violations.



Cette rencontre a rassemblé une grande diversité de participants, parmi lesquels des élus locaux, des leaders féminins d'associations, des infirmières, des sages-femmes et des membres des comités de gestion des centres de santé d'Abomey.

A l'entame, Megan Valère SOSSOU a exposé le contexte et les objectifs de la campagne d'Amnesty International, permettant aux participantes de mieux comprendre l'importance de cette

initiative. Une vidéo explicative de vingt minutes a été projetée pour sensibiliser aux violences gynécologiques et obstétricales. Madame Annick NONONHOU, sage-femme, juriste, et présidente du Réseau des Sages-femmes Amis des Patients (RSAP), a approfondi ces questions, abordant les aspects juridiques et les droits des patientes.



Des témoignages et échanges d'expériences ont enrichi les débats, révélant plusieurs défis au respect du droit à la santé, notamment un personnel de santé insuffisant et des équipements inadéquats dans les centres de santé.

La deuxième partie de la session a été dédiée à une présentation sur les droits des patients et les recours possibles en cas de violation, animée par Monsieur Megan Valère SOSSOU. Il a rappelé les droits fondamentaux des patients : bénéficier de soins de qualité, choisir librement leur praticien, être informé sur leur état de santé, et donner un consentement éclairé. Il a également abordé le droit d'introduire une plainte auprès d'un service de médiation en cas de non-respect de ces droits.

Échanges interactifs avec un engagement collectif

Des témoignages d'acteurs de terrain, comme celui de Madame Lucie Edwige BESSE, sage-femme à Zoumou, ont démontré les démarches internes pour traiter les cas de violations du droit

à la santé. William DJISSA, représentant de l'autorité sanitaire, a souligné la nécessité d'une collaboration respectueuse entre agents de santé et usagers pour garantir ces droits.

Les participantes ont posé des questions, partagé leurs expériences et pris l'engagement de promouvoir le respect des droits de santé dans leurs communautés. Ils ont également promis de transmettre les informations acquises pour sensibiliser davantage leurs entourages.

Adèle Zohou, sage-femme au centre de santé de l'arrondissement de Djegbe, a exprimé son ressenti : « *Nous sommes heureuses d'apprendre ces pratiques qui respectent davantage le corps de la femme. Cependant, notre pays n'a pas encore les moyens d'adopter pleinement ces approches.* » A l'en croire, le défi est de taille, il est facile d'entendre ces beaux messages, mais leur application reste difficile, vu le contexte actuel et les défis auxquels nos services de santé font face.

Hortense Atakla, sage-femme à Adjahito, dans le centre-ville d'Abomey, a quant à elle souligné un important besoin : « *Une formation approfondie serait nécessaire pour mettre en œuvre efficacement ces nouvelles pratiques visant à renforcer le respect du droit à la santé de chacun.* »

Assohoto Carole, commerçante à Abomey, a apprécié l'initiative : « Si ces informations sont réellement appliquées, elles permettront de réduire les taux de mortalité dans les maternités. »

Aux termes de cette rencontre, une trentaine de participants à savoir : élus locaux, femmes leaders, infirmières, sages-femmes et membres des comités de gestion ont été mieux informés sur les violences gynécologiques, le droit à la santé et les recours possibles. Ce dialogue communautaire organisé à Abomey, a contribué à la dynamisation de la communication entre les citoyens, les professionnels de santé et les

autorités locales, pour le respect des droits de santé au Bénin.

Hornella ADOGBO-MEDAGBE

Lancement du Programme d'Assainissement Pluvial: Porto-Novo, Ouidah, Abomey et Bohicon ciblées

À la suite de l'asphaltage, du Programme d'Assainissement Pluvial de la ville de Cotonou et d'autres initiatives, le Gouvernement du Président Patrice TALON vient de lancer un nouveau grand projet dénommé : « PAPVS », Programme d'Assainissement Pluvial des Villes Secondaires. La cérémonie de lancement officiel de ce programme a été présidée, le mardi 22 octobre 2024 à Cotonou, par le représentant du Ministre du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable, Monsieur Djamal GBIAN TABE.



D'un coût global de 107.740.930.000 FCFA, le Programme d'Assainissement Pluvial des Villes Secondaires est le fruit d'un accord de financement entre le Gouvernement du Bénin et la Banque Africaine de Développement (BAD). Le programme vise à assainir le cadre de vie des populations urbaines et renforcer leur résilience face aux inondations dues au changement climatique. Le PAPVS adresse les villes de Porto-Novo, de Ouidah, d'Abomey et de Bohicon.

Pour le Directeur Général de la SIRAT, Monsieur Ranti AKINDES, le PAPVS verra la construction de 43 kilomètres de collecteurs primaires et secondaires, et de 31 kilomètres de voiries bitumées ou pavées. Au titre des autres composantes d'accompagnement prévues, il y aura la construction de modules de classe, de clôtures d'écoles et d'autres centres publics, de blocs sanitaires modernes, de logements pour sages-femmes.

Monsieur Robert MASUMBUKO, Responsable-Pays de la Banque Africaine de Développement au Bénin, a indiqué que l'institution bancaire qu'il représente est très fière d'accompagner le Bénin dans la réalisation des grands projets au profit des populations.

L'enjeu du Gouvernement du Bénin est de parvenir à un aménagement équilibré dans une gouvernance transparente du territoire, fait noter le Directeur Adjoint de Cabinet du Ministre du Cadre de Vie, Monsieur Djamal GBIAN TABE. Il a rappelé que le PAPVS arrive à point nommé car ce Programme vient compléter et renforcer le dispositif des initiatives déployées notamment à travers l'asphaltage et le PAPC pour assainir le cadre de vie des populations et pour lutter efficacement contre les inondations dues au changement climatique.

La cérémonie a connu la présence des Maires des villes concernées. Ces derniers rassurent de leur accompagnement pour l'aboutissement heureux du programme.